

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0818**

commune (s) : Saint Fons

objet : Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue Jean Macé et appartenant à la société Girardet Valorisation ou à toute société à elle substituée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0818**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Voirie - Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue Jean Macé et appartenant à la société Girardet Valorisation ou à toute société à elle substituée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de la création de la voie nouvelle VN 14 entre les rues Jean Macé et Louis Girardet à Saint Fons, la Métropole de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu situées rue Jean Macé et appartenant à la société Girardet Valorisation ou à toute société à elle substituée.

Il s'agit des parcelles cadastrées AM 165 et AM 166 d'une superficie totale de 53 mètres carrés.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces emprises se ferait, à titre purement gratuit, biens cédés libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, des parcelles cadastrées AM 165 et AM 166 d'une superficie totale de 53 mètres carrés, cédées libres, situées rue Jean Macé à Saint Fons et appartenant à la société Girardet Valorisation ou à toute société à elle substituée, en vue de la création de la voie nouvelle VN 14 entre les rues Jean Macé et Louis Girardet.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2209, le 21 octobre 2013 pour la somme de 5 660 313,32 € en dépenses et 227 415,32 € en recettes.

4° - Cette acquisition, pour la partie gratuite, fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2016.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844 pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.